

Élection 2017 au conseil d'administration

Engagez-vous !



En mai et juin 2017, les adhérents de l'APF procéderont à l'élection de douze des vingt-quatre membres de son conseil d'administration (CA). L'occasion de décliner leur rôle et leurs responsabilités dans leurs diverses missions de réflexion, de représentation et d'action. L'aventure vous tente ? N'hésitez pas à vous porter candidat(e) : l'APF compte sur vous !

Être membre du conseil d'administration, c'est :

- 1) Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations politiques et financières de l'APF
- 2) Contribuer à l'amélioration de l'insertion sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille
- 3) Représenter l'APF et/ou son conseil d'administration dans des instances internes ou externes
- 4) Participer à différents espaces de travail, de réflexion, de représentation et de décision

Le conseil d'administration aujourd'hui, c'est :

- Un mandat de six ans
- Huit réunions par an (le samedi toute la journée)
- La participation à au moins une des quatre commissions

du conseil d'administration, chargée de préparer ses décisions (une journée par commission).

- Deux séminaires par an, en février et novembre (trois jours au total)

- La représentation de l'association gestionnaire au sein des conseils de la vie sociale des établissements et services médico-sociaux de l'APF

- La participation aux espaces de réflexion nationaux (commissions nationales jeunesse, famille...)

- La participation aux événements de l'APF (congrès, assemblée générale, manifestations, assemblées départementales, rencontres avec les élus locaux de l'APF...)

- Les représentations externes dans différentes instances politiques, administratives ou associatives. ▶

Être candidat(e) : la procédure à suivre

Pour être candidat(e), vous devez :

- Être adhérent(e) depuis le 1^{er} mars 2016 au moins et à jour de votre cotisation
- Être une personne physique majeure
- Jouir du plein exercice de vos droits civils et civiques
- Ne pas être salarié(e) de l'APF

Comment vous porter candidat(e) ?

Vous devez remplir un dossier comprenant trois parties :

- votre présentation générale
- votre déclaration d'intention
- la signature de votre engagement

Comment vous procurer le dossier de candidature ?

En adressant votre demande au Comité de pilotage* - Élection au conseil d'administration soit :

- Par mail : elections-ca@apf.asso.fr
- Par téléphone : 01 40 78 69 54
- Par courrier : APF - Service Développement associatif - 17, boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris

* Composé d'adhérents, c'est à lui qu'est confiée l'organisation de l'élection.

Calendrier de l'élection

- Retrait des dossiers : à partir du 2 janvier 2017
- Date limite de dépôt des candidatures : 3 mars 2017
- Période de vote : 5 mai - 5 juin 2017
- Dépouillement : 9 juin 2017
- Prise de fonction : samedi 21 octobre 2017